



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taxes foncières

Question écrite n° 53350

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les demandes de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Moselle concernant la date limite de paiement des impôts fonciers. Rappelant qu'elle est actuellement fixée au 15 octobre, la FDSEA indique qu'à cette date, les agriculteurs n'ont pas encore perçu les aides communautaires destinées à compenser les baisses de prix résultant de la PAC et versées traditionnellement à partir du 16 octobre. Ajoutant, par ailleurs, que la date de versement de ces aides vient d'être reportée au 16 novembre, la FDSEA souhaiterait que la date limite de paiement des impôts fonciers soit quant à elle reportée au 30 novembre afin de leur éviter les difficultés de trésorerie engendrées par le décalage existant. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Les mécanismes mis en place dans le cadre de la politique agricole commune ont eu pour effet, en 2000, de différer au minimum d'un mois le versement de certaines aides compensatoires prévu habituellement le 16 octobre. De ce fait, les fédérations d'exploitants agricoles se sont manifestées dans de nombreux départements, telles que la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Moselle, pour exprimer l'incapacité de leurs adhérents à faire face au paiement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lors de l'échéance légale du 15 octobre 2000. Le report de la date limite de paiement pour une catégorie particulière de contribuables ne peut pas être envisagé. Les services du Trésor public examinent les demandes de délais de paiement et de remises de pénalités de recouvrement au cas par cas, en fonction des difficultés justifiées par les requérants, ce qui n'exclut pas une certaine bienveillance en raison des circonstances évoquées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53350

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2000, page 6295

**Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2419